

DECRET N° 2026/170 DU 04 MAI 2026

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Deutsche Bank d'Espagne, une combinaison de prêts sous forme, respectivement, de crédit acheteur d'un montant de 9 497 524,02 euros, soit environ 6,230 milliards de francs CFA, et de crédit commercial d'un montant de 1 204 036,63 euros, soit environ 787,796 millions de francs CFA, pour la réalisation du Projet d'acquisition de deux bateaux de pêche et de réaménagement des installations du débarcadère de Youpwe à Douala.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2023/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025, modifiée et complétée par l'ordonnance n°2025/001 du 11 juillet 2025 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer, avec la Deutsche Bank d'Espagne, une combinaison de prêts sous forme, respectivement, de crédit acheteur d'un montant de 9 497 524,02 euros, soit environ 6,230 milliards de francs CFA, et de crédit commercial d'un montant de 1 204 036,63 euros, soit environ 787,796 millions de francs CFA, pour la réalisation du Projet d'acquisition de deux bateaux de pêche et de réaménagement des installations du débarcadère de Youpwe à Douala.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le

04 MAI 2026

